



ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Rapport financier du deuxième trimestre

États financiers (non audités)

**En date du et pour le trimestre et le semestre terminés le
30 septembre 2024**

TABLE DES MATIÈRES

DISCUSSION NARRATIVE DE LA DIRECTION	3
<i>Introduction</i>	3
<i>Nos activités</i>	3
<i>Faits saillants du deuxième trimestre de 2023-2024</i>	4
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	5
GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES.....	5
EXAMEN FINANCIER	8
FLUX DE TRÉSORERIE ET FONDS DE ROULEMENT	10
FAITS SAILLANTS DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	11
UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES	11
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION	12
ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS	13

DISCUSSION NARRATIVE DE LA DIRECTION

Introduction

Le rapport de gestion vise à fournir au lecteur une meilleure compréhension des activités d'EACL, de sa stratégie et de son rendement d'entreprise, de ses attentes pour l'avenir et de sa gestion du risque et des ressources en capital.

Toutes les données financières qui sont indiquées dans le présent rapport de gestion, y compris les montants des tableaux, sont en dollars canadiens et ont été établies conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Le rapport de gestion doit être lu conjointement aux états financiers non audités.

Le conseil d'administration a approuvé la publication du rapport de gestion le 20 novembre 2024.

Nos activités

En tant que société d'État fédérale, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) vise à promouvoir les intérêts du Canada grâce à des initiatives en science et technologie nucléaires et en protection de l'environnement. Cela comprend participer à la lutte contre les changements climatiques par des stratégies de croissance de l'énergie propre et de décarbonisation, à mettre au point de nouveaux traitements contre le cancer et d'autres maladies, et à accélérer les projets de restauration environnementale du Canada liés à des activités passées en matière de science nucléaire. EACL reçoit du financement du gouvernement du Canada afin de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat au moyen d'un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE), selon lequel un organisme du secteur privé d'environ 4 000 employés, les Laboratoires nucléaires canadiens (LNC), est responsable de la gestion et de l'exploitation des sites d'EACL en son nom.

Selon le modèle d'OGEE, EACL demeure propriétaire des sites, des installations, de la propriété intellectuelle et des passifs. Les LNC gèrent les sites et les installations d'EACL conformément à l'entente contractuelle conclue avec EACL. Le modèle d'OGEE permet à EACL de tirer parti de l'expertise et de l'expérience du secteur privé pour accélérer le déclassé et le programme de gestion responsable de l'environnement et fournir une science et des technologies nucléaires de classe mondiale. De plus, EACL soutient le gouvernement dans l'élaboration d'une politique nucléaire. Voici les principaux secteurs prioritaires :

Innovation nucléaire

EACL permet le développement de nouvelles technologies pour faire avancer les petits réacteurs modulaires (PRM), la production d'hydrogène propre et la fusion, le tout dans le but de tirer parti du succès de la technologie des réacteurs CANDU et de ses contributions déjà réalisées et potentiellement améliorées aux objectifs climatiques, à la sécurité énergétique et à l'emploi.

EACL s'est engagée à collaborer avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le secteur nucléaire canadien afin de déterminer et d'évaluer les possibilités de technologies nucléaires significatives au Canada et à l'étranger. Cela comprendra notamment faciliter l'amélioration des conceptions CANDU afin d'optimiser la technologie CANDU du Canada pour répondre aux besoins énergétiques d'aujourd'hui et de demain, assurer la sécurité énergétique de la population canadienne et assurer des possibilités de revenus pour le Canada ainsi que pour la chaîne d'approvisionnement CANDU du Canada.



Gestion responsable de l'environnement

EACL est responsable de l'assainissement sécuritaire des déchets nucléaires au nom du gouvernement du Canada. Le déclassé et la gestion responsables des déchets radioactifs sont nécessaires pour décontaminer les sites d'EACL, protéger l'environnement et faire place aux nouveaux bâtiments qui soutiennent les activités en science et technologie nucléaires en cours au site de Chalk River.

Faits saillants du deuxième trimestre de 2023-2024

Voici quelques-uns des points saillants qu'EACL souhaite souligner pour ce trimestre :

- Sous le leadership d'EACL, les LNC et la Banque de développement du Canada ont annoncé un investissement de 20 millions de dollars dans l'entreprise canadienne General Fusion (10 millions de dollars de chaque partie). Cet investissement constitue une autre étape dans la construction d'un écosystème de fusion canadien.
- EACL a conclu un protocole d'entente avec le Saskatchewan Research Council (SRC), une société d'État provinciale ayant un mandat de recherche complémentaire. L'objectif de cette entente est de permettre la collaboration entre les deux organisations, en particulier en ce qui concerne le microréacteur eVinci qui se trouve au SRC. EACL et les LNC ont une expertise et des capacités importantes qui seront d'une grande valeur pour le SRC dans la réalisation de ce projet, et la coopération qui y est associée favorise les progrès nationaux d'énergie propre et une importante coopération fédérale-provinciale.
- Les représentants du Programme des gardiens Neyagada Wabandangaki (PGNW) de la Première Nation des Algonquins de Pikwakanagan (PNAP) continuent de participer aux activités sur le site de l'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS), y compris la mise en place de dispositifs servant à dissuader les ours d'établir leur tanière, afin de veiller à ce que ces derniers ne soient pas perturbés une fois les travaux de construction lancés.

- EACL a fièrement représenté le Canada en tant que membre de la délégation canadienne à la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, notamment en présidant à un événement parallèle sur les possibilités de fusion.
- La construction du Centre de recherches avancées sur les matières nucléaires, la pièce maîtresse du futur campus de Chalk River, a continué, réalisant des progrès notables. EACL continue de surveiller de près ce projet clé.
- Les opérations aux Laboratoires de Whiteshell sont revenues à la normale en septembre, après avoir terminé la dernière phase de son processus de redémarrage en huit étapes (et avec l'accord de la Commission canadienne de sûreté nucléaire). Cela marque la fin de la suspension des opérations à Whiteshell après la découverte de lacunes dans le programme de protection contre les incendies, qui ont été résolues de manière exhaustive.
- Reflétant la croissance continue des secteurs de l'énergie nucléaire et de l'énergie propre, ainsi que des services clés et des installations uniques dont le laboratoire national a besoin pour soutenir ces industries, le revenu tiré des activités commerciales (depuis le début de l'exercice) est supérieur aux prévisions. Cela démontre une fois de plus l'importance des actifs scientifiques détenus par EACL et fournis par les LNC pour l'industrie.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion a été examiné par le comité d'audit d'EACL et approuvé par son conseil d'administration. Il fournit des commentaires sur le rendement d'EACL pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 et doit être lu avec les états financiers non audités ci-joints et les notes y afférentes.

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur les hypothèses que la direction jugeait raisonnables au moment de la rédaction du rapport. Ces énoncés prospectifs, de par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, dont bon nombre sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.

Gestion des risques et incertitudes

EACL prévoit et gère les risques de façon rigoureuse, en ayant recours à de saines pratiques de gestion du risque. L'approche de gestion des risques d'EACL comprend les risques qui lui sont propres et les risques pour la gestion et l'exploitation des sites et des installations d'EACL par les LNC. La présente section met en évidence certains des risques pour EACL et leur capacité d'affecter ses résultats financiers.

Retards dans les projets d'élimination des déchets : Il y a un risque que des retards dans le calendrier se produisent pour l'Installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS), ou des propositions

de déclassement in situ pour WR-1 et NPD, ce qui entraîne une augmentation des coûts et des effets en cascade sur les calendriers de projets dépendants. Ce risque s'est accru avec l'approbation par le CCSN de la construction de l'IGDPS, en raison des demandes de contrôle judiciaire visant des éléments de cette décision, notamment les questions soulevées au sujet des obligations de consultation autochtone et du consentement libre, préalable et éclairé. Le résultat de ces procédures et ses effets potentiels sur l'échéancier du projet de l'IGDPS demeurent inconnus à l'heure actuelle, mais EACL travaille à l'élaboration de plans d'urgence pour s'assurer qu'elle puisse aller de l'avant de la façon la plus efficace possible, à la lumière des décisions de révision judiciaire. Néanmoins, les retards survenus au cours de la dernière année, alors que le projet a attendu le règlement de ces demandes de contrôle judiciaire, ont entraîné des progrès moins importants que prévu. En ce qui concerne les propositions de déclassement in situ (DIS) au réacteur de recherche WR-1 et au RND, il y a un risque que la CCSN n'accepte pas cette approche proposée. EACL et les LNC investissent beaucoup dans la mobilisation pour veiller à ce que les Nations autochtones, les municipalités locales et les autres parties intéressées comprennent les plans de DIS prévus à ces sites et puissent les appuyer. Il s'agit d'une coordination trilatérale avec les États-Unis et le Royaume-Uni où, aux États-Unis en particulier, le DIS a été utilisé avec succès dans plusieurs cas.

Retards dans la construction de l'installation de détritiation : Il y a un risque que la construction de l'installation de détritiation proposée soit retardée, menaçant ainsi les projets qui dépendent de l'eau lourde ou du secteur d'activité de l'eau lourde et, par conséquent, la réputation d'EACL. La demande d'eau lourde du marché est élevée et il est essentiel de veiller à ce que la clientèle soit en confiance afin de maintenir notre part de marché dans ce secteur d'activité important, ainsi que pour maintenir la confiance du marché dans la disponibilité de l'eau lourde pour soutenir les grands projets. L'offre restreinte et limitée de l'eau lourde sur le marché signifie que les clients et les clients potentiels sont ouverts à d'autres fournisseurs d'eau lourde, ce qui rend Énergie atomique du Canada limitée vulnérable lorsque des retards se produisent. En réponse, EACL a accru l'importance du mécanisme de détritiation dans son cadre de surveillance, afin que les LNC puissent continuer de concentrer leurs efforts sur l'exécution. Les LNC utilisent de nouvelles ententes-cadres de services pour veiller à ce que les entrepreneurs soient mobilisés sont tôt; ils ont également mis sur pied une équipe d'examen supérieur pour surveiller l'avancement du projet. De plus, EACL et les LNC ont accru leurs consultations auprès des Algonquins de la Première Nation de Pikwakanagan afin de permettre leur pleine participation.

Changements dans les passifs de déchets : Les changements dans les passifs de déchets d'EACL sont également comptabilisés dans les Comptes publics du Canada. Par conséquent, il existe un risque que les activités des LNC (p. ex., les plans, les estimations de base relatives au développement et aux projets) puissent avoir une incidence directe sur la situation financière du gouvernement au cours d'un exercice donné, advenant des modifications importantes (augmentations ou diminutions) aux passifs. EACL a pris des mesures et incité les LNC à continuer d'effectuer la planification dans plusieurs domaines afin d'accroître la confiance relative à la portée, les coûts et les calendriers estimatifs. EACL prévoit que les changements seront enregistrés à mesure que les informations seront révélées de façon planifiée. Le processus de contrôle des changements permet de veiller à ce que les changements proposés soient raisonnables et appuyés de façon adéquate. EACL continue de mettre régulièrement à jour les organismes centraux pour s'assurer qu'il n'y a pas de surprise et pour faciliter l'établissement d'attentes raisonnables du gouvernement entourant les changements. Les retards continus avec le

projet de l'IGDPS auront au bout du compte une incidence sur les plans et les estimations du coût du passif. De plus, les problèmes actuels liés aux critères de décontamination des sites de petite envergure de la région de Port Hope ont un effet important sur l'estimation du coût du passif. Une présentation révisée visant à réviser les niveaux d'arsenic, en particulier pour réviser les critères afin de reconnaître la présence naturelle d'arsenic dans l'environnement, a été soumise à la CCSN. EACL et les LNC continuent de travailler avec les organismes de réglementation, et EACL et les LNC ont un engagement solide avec la municipalité de Port Hope (MPH), y compris une motion du Conseil approuvant le changement proposé. De plus, les intervenants locaux appuient le changement proposé aux critères.

Incidents de cybersécurité potentiels : Il y a un risque qu'un incident de cybersécurité puisse entraîner la compromission des systèmes et des actifs de données des LNC et d'EACL. La cybersécurité est une priorité clé et un risque clé pour EACL et les LNC, en particulier lorsque les pays adverses prennent des mesures plus agressives contre les pays occidentaux dans un éventail de secteurs. Le maintien de la sécurité des laboratoires nucléaires et de la propriété intellectuelle nucléaire du Canada est, bien sûr, une priorité élevée. Les régimes de travail à distance et hybride exigent désormais une dépendance accrue sur les fonctionnalités des TI et entraînent des difficultés dans la gestion des cyberrisques, et la CCSN a cerné 13 cas de non-conformités dans le programme de cybersécurité des Laboratoires Nucléaires canadiens. De plus, les LNC, à l'instar de toute entreprise, font face à des défis importants sur le plan du recrutement et du maintien en poste d'experts en cybersécurité. En réponse, EACL a augmenté sa surveillance de la posture de cybersécurité des LNC, avec un cybertableau de bord régulier et une analyse des causes profondes des problèmes cernés. EACL et LNC ont mis en place un programme de formation en cybersécurité pour tous les employés, et les LNC ont élargi leur équipe de cybersécurité.

Examen financier

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestre clos le 30 septembre		Semestre clos le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Revenus				
Crédits parlementaires	323 \$	315 \$	576 \$	565 \$
Revenus tirés des activités commerciales	34	37	72	62
Revenus d'intérêts	6	7	13	14
	363	359	661	641
Charges				
Coût des ventes	23	25	47	43
Charges de fonctionnement	21	22	42	40
Charges contractuelles	92	80	156	135
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	441	(856)	432	(841)
	577	(729)	677	(623)
(Déficit) excédent de la période	(214) \$	1 088 \$	(16) \$	1 264 \$

Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde un financement à EACL chaque trimestre pour lui permettre de poursuivre ses activités, selon ses priorités, et de s'acquitter de son mandat. EACL a comptabilisé 323 millions de dollars en crédits parlementaires au deuxième trimestre de 2024-2025, comparativement à 315 millions de dollars pour la période correspondante de 2023-2024. Depuis le début de l'exercice, EACL a comptabilisé des crédits parlementaires de 576 millions de dollars, comparativement à 565 millions de dollars pour la période correspondante de 2023-2024.

Revenus tirés des activités commerciales

Au deuxième trimestre de 2024-2025, des revenus de 34 millions de dollars ont été comptabilisés, comparativement à 37 millions de dollars pour la période correspondante de 2023-2024. Depuis le début de l'exercice, les revenus se sont établis à 72 millions de dollars, comparativement à 62 millions de dollars en 2023-2024. Y sont inclus les revenus tirés des activités de recherche et de développement menées par les LNC pour les clients commerciaux, de même que les revenus de la vente d'eau lourde. La hausse des revenus tirés des activités commerciales depuis le début de l'exercice découle d'une augmentation des activités commerciales liées à la science et aux technologies.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont gagnés sur la trésorerie et les placements. Les revenus d'intérêts sont comparables à ceux de la période précédente.

Coût des ventes

Le coût des ventes est comparable à ceux de 2023-2024, tant sur une base trimestrielle qu'en cumul annuel.

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement comprennent essentiellement les charges de surveillance d'EACL et l'amortissement des immobilisations corporelles. Les charges de fonctionnement de 21 millions de dollars au deuxième trimestre et de 42 millions de dollars depuis le début de l'exercice sont comparables à celles enregistrées aux périodes correspondantes de 2023-2024.

Charges contractuelles

EACL remplit son mandat en vertu d'un contrat à long terme avec les LNC pour l'exploitation de leurs sites. EACL rend compte d'une partie des dépenses des LNC à titre de charges contractuelles. Les charges de cette catégorie pour le deuxième trimestre totalisent 92 millions de dollars, comparativement à 80 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023-2024. Depuis le début de l'exercice, les dépenses s'élèvent à 156 millions de dollars, comparativement à 135 millions de dollars en 2023-2024. Les écarts découlent surtout de la hausse des dépenses pour les activités de science et technologie.

Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés

Les charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés comprennent les charges financières, l'impact sur le passif de la variation du taux d'actualisation et (le gain) la perte de réévaluation, le cas échéant, sur ces passifs comptabilisés. Les charges financières reflètent la hausse de la valeur actualisée nette (désactualisation) de ces passifs comptabilisés. Les variations du taux d'actualisation auront une incidence sur la valeur actualisée nette des passifs comptabilisés. Si le taux d'actualisation augmente au cours de la période, il en résultera une diminution des charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés. Si le taux d'actualisation diminue, il en résultera une augmentation des charges comptabilisées. Pour l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation, reportez-vous aux états financiers annuels audités datés du 31 mars 2024. Les gains et pertes de réévaluation représentent les changements apportés aux estimations des obligations comptabilisées.

Les charges liées au déclassement, de gestion des déchets et de sites contaminés pour le deuxième trimestre de 2024-2025 et depuis le début de l'exercice sont supérieures aux charges pour les périodes correspondantes de 2023-2024, principalement en raison des changements dans les taux d'actualisation du trimestre en cours par rapport à la période précédente.

Excédent (déficit) de la période

Conformément au référentiel d'information financière d'EACL, les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus dans une période donnée ou à titre de financement reporté dans la mesure où ils ont trait aux mois postérieurs à la fin de la période, et peuvent être supérieurs ou inférieurs aux charges comptabilisées pour la même période. Par exemple, les montants reçus pour financer les dépenses liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés sont comptabilisés comme des revenus au titre des crédits parlementaires dans la période considérée, tandis que les débours connexes sont déduits des passifs associés qui ont été comptabilisés antérieurement dans les états de la situation financière. Pour ce qui est des immobilisations corporelles, les revenus au titre de crédits parlementaires incluent les montants reçus au cours de la période visant à financer l'acquisition et la construction de ces actifs, tandis que les débours connexes sont capitalisés, ce qui fait en sorte que les charges de fonctionnement présentées incluent seulement l'amortissement des immobilisations corporelles existantes.

Perspectives

Les activités prévues d'EACL sont présentées dans son Plan d'entreprise. Les dépenses depuis le début de l'exercice 2024-2025 sont généralement comparables aux résultats prévus. Les priorités et les produits livrables n'ont pas changé de manière significative au cours des six premiers mois de 2024-2025.

Flux de trésorerie et fonds de roulement

<i>(en millions de dollars)</i>	Semestre clos le	
	2024	30 septembre 2023
Flux de trésorerie (affectés à) provenant des activités de fonctionnement	(27) \$	478 \$
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(92)	(86)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(4)	(52)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(123)	340
Solde au début de la période	226	146
Solde à la clôture de la période	103 \$	486 \$

Activités de fonctionnement

Les activités de fonctionnement ont donné lieu à une sortie nette de trésorerie de 27 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024-2025, comparativement à une entrée de trésorerie de 478 millions de dollars générée au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. L'écart découle du report des crédits parlementaires reçus au deuxième trimestre de 2023-2024 pour les

activités du troisième trimestre. Reportez-vous à la note 10 des états financiers non audités pour savoir comment les crédits parlementaires reçus ont été utilisés au cours de la période.

Activités d'investissement en immobilisations

Les activités d'investissement en immobilisations ont donné lieu à des sorties de trésorerie de 92 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024-2025, ce qui correspond aux 86 millions de dollars de la même période pour l'exercice précédent.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement de 4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024-2025 étaient supérieurs aux flux de trésorerie affectés à l'exercice précédent, principalement à cause de la baisse des placements à court terme au cours de la période précédente.

Faits saillants de l'état de la situation financière

<i>(en millions de dollars)</i>	30 septembre 2024	31 mars 2024	Écart en \$	Écart en %
Actifs financiers	537 \$	653 \$	(116) \$	-18%
Passifs	10 112	10 168	(56)	-1%
Actifs non financiers	1 151	1 097	54	5%
Déficit accumulé	(8 424)	(8 418)	(6)	0%

À la clôture du deuxième trimestre de 2024-2025, EACL présentait des actifs financiers de 537 millions de dollars, soit une diminution de 116 millions de dollars par rapport à ceux au 31 mars 2024. Cet écart est principalement attribuable à la date de réception des crédits pendant le trimestre.

La diminution du passif de 56 millions de dollars peut être attribuée principalement à une diminution du déclassement, des gestions des déchets et des passifs au titre des sites contaminés et des charges à payer, ainsi qu'aux montants dus aux LNC.

Utilisation des crédits parlementaires

Le financement d'EACL provient principalement des crédits parlementaires. Les crédits sont prélevés sur la base de prévisions des flux de trésorerie trimestriels et ne correspondent pas nécessairement au moment où les dépenses sont comptabilisées dans l'état des résultats. EACL comptabilise les crédits parlementaires reçus au cours de la période à titre de revenus dans l'état des résultats ou à titre de financement reporté dans l'état de la situation financière, dans la mesure où ils concernent les mois postérieurs à la fin de la période. Reportez-vous à la note 10 des états financiers non audités pour savoir comment les crédits parlementaires reçus ont été utilisés au cours de la période.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels, conformément à la Directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor du Canada : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle estime nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Fred Dermarkar

Président et premier dirigeant

Le 20 novembre 2024

Chalk River, Canada



Thomas Assimes

Chef de la direction financière

Le 20 novembre 2024

Chalk River, Canada

ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

État de la situation financière

En date du

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	30 septembre 2024	31 mars 2024
Actifs financiers			
Trésorerie		102 610 \$	225 870 \$
Placements	3	351 611	338 522
Créances clients et autres débiteurs	4	50 703	47 492
Stocks détenus en vue de la revente		31 599	40 647
		536 523	652 531
Passifs			
Comptes créditeurs et charges à payer	5	37 126	22 846
Avantages sociaux futurs	6	11 327	11 729
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires canadiens		250 644	288 854
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	7	8 754 127	8 672 132
Passif au titre des sites contaminés	8	1 058 673	1 172 128
		10 111 897	10 167 689
Dette nette		(9 575 374)	(9 515 158)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	9	1 149 854	1 097 004
Charges payées d'avance		1 111	-
		1 150 965	1 097 004
Déficit accumulé		(8 424 409)	(8 418 154)
Le déficit accumulé se compose des éléments suivants :			
Déficit accumulé lié aux activités		(8 433 414)	(8 416 891)
Gains de réévaluation cumulés (pertes)		9 005	(1 263)
		(8 424 409) \$	(8 418 154) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des résultats

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2025	Trimestre clos le		Semestre clos le	
		Budget	30 septembre 2024	30 septembre 2023	30 septembre 2024	30 septembre 2023
Revenus						
Crédits parlementaires	10	1 591 822 \$	323 100 \$	314 700 \$	576 000 \$	565 400 \$
Revenus tirés des activités commerciales		128 850	33 477	37 080	72 024	62 153
Revenus d'intérêts		4 000	6 042	7 214	12 983	13 985
		1 724 672	362 619	358 994	661 007	641 538
Charges						
Coût des ventes		90 195	23 434	25 445	46 957	43 134
Charges de fonctionnement		73 147	20 706	21 571	41 911	40 464
Charges contractuelles	11	258 479	91 813	79 955	156 236	135 424
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés		279 903	440 874	(856 488)	432 426	(841 097)
		701 724	576 827	(729 517)	677 530	(622 075)
(Déficit) excédent de la période		1 022 948	(214 208)	1 088 511	(16 523)	1 263 613
Déficit accumulé lié aux activités au début de la période		(8 416 891)	(8 219 206)	(8 586 127)	(8 416 891)	(8 761 229)
Déficit accumulé lié aux activités à la fin de la période		(7 393 943) \$	(8 433 414) \$	(7 497 616) \$	(8 433 414) \$	(7 497 616) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Semestre clos le
30 septembre

(en milliers de dollars canadiens)

2024 2023

Pertes de réévaluation cumulées au début de la période	(1 263) \$	(2 696) \$
Pertes de réévaluation survenues au cours de la période		
Gains non réalisés sur des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif	3 722	-
Gains non réalisés (pertes) sur les placements détenus en fiducie	4 337	(1 703)
Reclassement dans l'état des résultats		
Pertes non réalisées sur les investissements dans d'autres titres	2 209	635
Gains (pertes) de réévaluation nets de la période	10 268	(1 068)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de la période	9 005 \$	(3 764) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de la dette nette

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2025	Semestre clos le	
		Budget	2024	30 septembre 2023
(Déficit) excédent de la période		1 022 948 \$	(16 523) \$	1 263 613 \$
Immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(159 000)	(78 163)	(87 553)
Amortissement des immobilisations corporel	9	44 602	24 993	23 421
Autres variations	9	-	320	594
		(114 398)	(52 850)	(63 538)
Actifs non financiers				
Variations des charges payées d'avance		-	(1 111)	92
Gains (pertes) de réévaluation nets de la période		-	10 268	(1 068)
(Augmentation) diminution de la dette nette		908 550	(60 216)	1 199 099
Dette nette au début de la période		(9 515 158)	(9 515 158)	(9 738 507)
Dette nette à la fin de la période		(8 606 608) \$	(9 575 374) \$	(8 539 408) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Semestre clos le

30 septembre

(en milliers de dollars canadiens)

2024

2023

Activités de fonctionnement

Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires	576 000 \$	1 042 500 \$
Rentrées de fonds provenant de clients et d'autres sources	69 473	46 082
Sorties de fonds destinées aux fournisseurs	(211 894)	(158 626)
Sorties de fonds destinées aux membres du personnel déclassement, de gestion des déchets et des sites contaminés	(9 154)	(7 759)
	(463 886)	(454 961)
Sorties de fonds destinées à l'acquisition de placements dans les fonds pour la gestion à long terme des déchets	(17 450)	(853)
Rentrées de fonds provenant du rachat de placements dans les fonds pour la gestion à long terme des déchets	17 751	-
Intérêts reçus	11 779	11 649
Flux de trésorerie (affectés à) provenant des activités de fonctionnement	(27 381)	478 032

Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles	(91 586)	(86 025)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(91 586)	(86 025)

Activités d'investissement

Sorties de fonds destinées à l'acquisition d'autres placements	(226 904)	(51 794)
Rentrées de fonds provenant du rachat d'autres placements	222 611	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(4 293)	(51 794)

(Diminution) augmentation de la trésorerie

(123 260) 340 213

Trésorerie au début de la période

225 870 145 522

Trésorerie à la fin de la période

102 610 \$ 485 735 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 septembre 2024.

(en milliers de dollars canadiens)

(non audité)

1. Renseignements généraux

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société d'État fédérale dont le mandat est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déclassé et de gestion des déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, dans le cadre duquel les Laboratoires Nucléaires canadiens (LNC), entreprise privée, gèrent et exploitent les sites d'EACL en son nom, en vertu d'un accord contractuel.

EACL a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. La Société reçoit du financement du gouvernement du Canada, son actionnaire, et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

Le Conseil du Trésor a approuvé le Plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029 d'EACL au quatrième trimestre de l'exercice 2023-2024. Le Plan d'entreprise est aligné sur la directive fournie par l'unique actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, et reflète les plans et les priorités d'EACL à mettre en œuvre en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

2. Principales conventions comptables

Méthodes comptables

Les présents états financiers trimestriels ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), et doivent être lus avec les états financiers annuels audités en date du 31 mars 2024. Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers

sont conformes à celles présentées dans les plus récents états financiers annuels audités en date du 31 mars 2024.

Les actifs financiers et non financiers sont présentés dans l'état de la situation financière. Les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs et sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou au moment de l'utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération dans le calcul des actifs financiers nets (ou de la dette nette), mais sont ajoutés aux actifs financiers nets (ou à la dette nette) pour calculer l'excédent (le déficit) accumulé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les Normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs financiers, des passifs et des actifs non financiers à la date des états financiers, et sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de la période visée. Les éléments devant faire l'objet d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ceux qui sont liés à la juste valeur des instruments financiers, à la durée de vie utile et à la dépréciation des immobilisations corporelles, aux avantages sociaux futurs, aux passifs éventuels et aux provisions, notamment la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue annuellement pour refléter les nouvelles informations à mesure qu'elles deviennent disponibles. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes ultérieures lorsque l'écart sera mis en évidence.

Chiffres du budget

Le budget de 2024-2025 est reflété dans l'état des résultats et du déficit accumulé et dans l'état de l'évolution de la dette nette. Les données du budget de 2024-2025 présentées dans les états financiers sont fondées sur les prévisions et estimations pour 2024-2025 comprises dans le Plan d'entreprise pour la période de 2024-2025 à 2028-2029.

3. Placements

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 septembre 2024			Total
	Fonds pour la gestion à long terme des déchets	Placements détenus en fiducie	Autres placements	
Placements à court terme	- \$	- \$	124 935 \$	124 935 \$
Obligations d'administrations publiques canadiennes*	-	-	61 837	61 837
Obligations de sociétés	13 605	32 300	46 643	92 548
Actions canadiennes**	5 991	12 825	-	18 816
Actions mondiales**	16 186	37 289	-	53 475
	35 782 \$	82 414 \$	233 415 \$	351 611 \$

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2024			Total
	Fonds pour la gestion à long terme des déchets	Placements détenus en fiducie	Autres placements	
Placements à court terme	18 000 \$	6 014 \$	127 702 \$	151 716 \$
Obligations d'administrations publiques canadiennes*	-	57 084	53 233	110 317
Obligations de sociétés	6 456	13 973	45 219	65 648
Actions canadiennes**	2 760	-	-	2 760
Actions mondiales**	8 081	-	-	8 081
	35 297 \$	77 071 \$	226 154 \$	338 522 \$

*Les obligations d'administrations publiques canadiennes comprennent des obligations fédérales, provinciales et municipales.

**Toutes les actions canadiennes et mondiales sont cotées sur un marché actif.

4. Clients et autres débiteurs

	30 septembre 2024	31 mars 2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Créances clients	24 374 \$	16 330 \$
revenus non facturés	9 425	16 845
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	16 904	14 317
	50 703 \$	47 492 \$

5. Crédoiteurs et charges à payer

	30 septembre 2024	31 mars 2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Dettes fournisseurs	955 \$	4 159 \$
Autres crédoiteurs et charges à payer	28 902	10 800
Charges à payer au titre des salaires	1 160	2 694
Montants à payer à des apparentés	1 069	825
Dispositions	165	165
Avances de clients et obligations envers les clients	4 875	4 203
	37 126 \$	22 846 \$

Les provisions sont par nature à court terme et ne sont pas actualisées. Elles comprennent les coûts estimatifs liés aux actions en justice et réclamations fondées en droit, ainsi qu'aux différends avec les fournisseurs.

6. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

Les salariés d'EACL participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). Le RPRFP est un régime contributif à prestations définies créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme l'employeur doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales.

Les cotisations totales versées au titre des services rendus au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre clos le 30 septembre		Semestre clos le 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Cotisations salariales	248 \$	203 \$	590 \$	499 \$
Cotisations patronales	355	330	1 183	1 112

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

b) Autres avantages sociaux futurs

EACL verse dans certains cas des indemnités pour départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 2e) des états financiers annuels audités en date du 31 mars 2024. L'obligation au titre des prestations déterminées n'est pas capitalisée, le financement étant fourni au moment où les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations déterminées n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations déterminées.

Le passif comptabilisé au titre des avantages sociaux futurs comprend des indemnités pour départs volontaires de 4,4 millions de dollars (4,4 millions de dollars au 31 mars 2024) payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires ultérieurs.

7. Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de régler ses passifs, de réduire le risque et de protéger l'environnement. Une partie des passifs renvoie à des obligations qui existaient avant la création d'EACL en 1952.

	Semestre clos le 30 septembre 2024	Exercice clos le 31 mars 2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Valeur comptable au début de la période	8 672 132 \$	8 723 480 \$
Passifs réglés	(278 276)	(595 264)
Désactualisation de la provision	142 834	267 465
Effet de la variation du taux d'actualisation	210 729	(383 756)
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	5 741	658 238
Estimations ayant une incidence sur les biens, les installations et l'équipement et sur les coûts futurs de gestion des déchets découlant des activités courantes	967	1 969
Valeur comptable à la fin de la période	8 754 127 \$	8 672 132 \$

Les dépenses futures non actualisées, ajustées en fonction de l'inflation, liées aux activités prévues et incluses dans le passif s'élèvent à 17 274,1 millions de dollars (17 546,7 millions de dollars au 31 mars 2024).

La provision a été actualisée selon un taux de 3,14 % au 30 septembre 2024. Le solde d'ouverture au 31 mars 2024 a été actualisé selon un taux de 3,29 %.

8. Passif au titre des sites contaminés

EACL a la responsabilité de s'acquitter des engagements du Canada à l'égard de l'Initiative dans la région de Port Hope et d'autres engagements à l'égard de déchets radioactifs historiques de faible activité.

	Semestre clos le 30 septembre 2024	Exercice clos le 31 mars 2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Valeur comptable au début de la période	1 172 128 \$	1 333 856 \$
Passifs réglés	(186 577)	(353 570)
Désactualisation de la provision	19 749	40 907
Effet de la variation du taux d'actualisation	35 060	(21 214)
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	18 313	172 149
Valeur comptable à la fin de la période	1 058 673 \$	1 172 128 \$

Le passif lié à l'Initiative dans la région de Port Hope a trait à la décontamination et à la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les

municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. Ces déchets sont composés essentiellement des résidus d'un ancien processus contenant de l'uranium et du radium, et des sols qu'ils ont contaminés, le tout résultant des activités d'une ancienne société d'État et de ses prédécesseurs du secteur privé. L'étape de la mise en œuvre doit être terminée en 2030-2031 et sera suivie d'une surveillance et d'un entretien à long terme qui devraient se poursuivre sur une période de 100 ans par la suite.

EACL est également responsable du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité, ce qui comprend toutes les activités requises aux fins du traitement et de la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité dans des sites canadiens dont le gouvernement avait la responsabilité (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope). Les déchets radioactifs historiques de faible activité constituent des matières contaminées par la radioactivité au moment du traitement et de l'expédition de l'uranium et du radium.

Le passif est actualisé à l'aide de la technique de la valeur actualisée nette, au taux de 2,66 % au 30 septembre 2024. Le solde d'ouverture au 31 mars 2024 a été actualisé selon un taux de 3,50 %. Le total estimatif des dépenses non actualisées s'élève à 1 164,7 millions de dollars (1 331,6 millions de dollars au 31 mars 2024).

9. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)

	Construction en cours	Terrains et aménagement s de terrains	Bâtiments	Réacteurs, machines et équipement	Total
Coût au 31 mars 2024	364 085 \$	167 740 \$	705 098 \$	549 451 \$	1 786 374 \$
Entrées et transferts	78 163	4 113	1 252	3 849	87 377
Sorties et transferts	(9 214)	-	(2 217)	(1983)	(13 414)
Coût au 30 septembre 2024	433 034	171 853	704 133	551 317	1 860 337
Amortissement cumulé au 31 mars 2024	-	68 772	278 777	341 821	689 370
Augmentation de l'amortissement	-	2 872	9 876	12 245	24 993
Sorties et transferts	-	-	(1 585)	(2295)	(3880)
Amortissement cumulé au 30 septembre 2024	-	71 644	287 068	351 771	710 483
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	364 085	98 968	426 321	207 630	1 097 004
Valeur comptable nette au 30 septembre 2024	433 034 \$	100 209 \$	417 065 \$	199 546 \$	1 149 854 \$

10. Crédits parlementaires

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre clos le		Semestre clos le	
	2024	2023	2024	2023
Crédits parlementaires au titre des charges de fonctionnement, des dépenses en				
Montant reçu au cours de l'exercice pour les activités de fonctionnement, les dépenses en immobilisations et les dépenses législatives	- \$	631 300 \$	576 000 \$	1 042 500 \$
Montant à recevoir d'une période précédente	-	-	-	(160 500)
Montant reporté de la période précédente	323 100	-	-	-
Montant reporté de la période précédente (financement différé)	-	(316 600)	-	(316 600)
Total des crédits parlementaires comptabilisés	323 100 \$	314 700 \$	576 000 \$	565 400 \$

L'écart entre les montants reçus et les montants comptabilisés au titre des crédits parlementaires est lié aux montants reçus, mais relatifs à un trimestre précédent ou ultérieur. Les crédits parlementaires approuvés pour les charges de fonctionnement et les dépenses en immobilisations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 totalisent 1 591,3 millions de dollars.

11. Accord contractuel

Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur dans le cadre duquel les actifs, les sites et les installations demeurent la propriété d'EACL, mais sont gérés et exploités par une entreprise du secteur privé en vertu d'un accord contractuel. Ainsi, EACL fait des paiements aux LNC et à sa société mère, l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada selon les modalités de l'accord contractuel.

Les dépenses contractuelles suivantes ont été engagées :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre clos le		Semestre clos le	
	30 septembre		30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Montants contractuels versés ou à verser	394 745 \$	377 151 \$	733 387 \$	703 739 \$
Moins : coûts imputés à la provision liée au déclasserment et à la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés	(240 716)	(235 617)	(463 334)	(454 297)
Moins : coûts imputés à la construction en cours	(43 448)	(47 900)	(78 163)	(87 553)
Moins : coûts classés comme coût des ventes	(18 768)	(13 679)	(35 654)	(26 465)
Charges contractuelles	91 813 \$	79 955 \$	156 236 \$	135 424 \$

Les montants contractuels versés ou à verser incluent les honoraires versés à l'ANEC, conformément à l'accord contractuel intervenu entre EAACL, l'ANEC et les LNC.



**Énergie atomique du
Canada limitée**
Laboratoires de Chalk River
286, rue Plant, succ 508A
Chalk River (Ontario)
Canada K0J 1J0

Renseignements

Demandes de renseignements
Courriel : communications@aecl.ca

Visitez notre site Web

www.aecl.ca